

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/102**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)**

**Coopération inter-communale entre  
Poperinge et Hazebrouck**

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230712-DEL102CM1207-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatre juillet deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 20    Absents ayant donné pouvoir : 9    Absents : 6

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART  
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question n°2023/097), M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER  
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question n°2023/097),  
Adjoint,

M. DENTENER, M. FIOEN, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,  
M. DEVOS, M. SOOTS, Mme LIONET, Mme BELVAL,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUIILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. DUHOO

ABSENTS :

M. Philippe DUHAMEL, Mme FERLIN, M. DEBAECKER, Mme DAUCHEZ,  
Mme REYNAERT, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Consciente de l'importance de rayonner au-delà des limites du territoire communal, la commune d'HAZEBROUCK souhaite développer et multiplier les initiatives, échanges, partenariats et autres dans une pluralité de domaines. L'objectif recherché étant celui d'un apport et d'un enrichissement mutuel au service des habitants.

« Villes centre » de leur territoire de part et d'autre de la frontière franco-belge, la commune d'HAZEBROUCK et la ville de Poperinge appartiennent toutes deux à la Flandre historique, aujourd'hui Flandre française et Flandre.

Dans ce cadre, la commune d'HAZEBROUCK, capitale de la Flandre Intérieure, sans volonté aucune de privilégier certains territoires à d'autres, est légitimement et naturellement amenée à se tourner vers la ville de POPERINGE.

Dotées des mêmes atouts et rencontrant les mêmes difficultés, les Villes d'HAZEBROUCK et de POPERINGE souhaitent conventionner afin de consolider leurs liens.

La convention de coopération a notamment pour objectifs de renforcer les échanges entre les deux communes, notamment entre les usagers, acteurs, associations, décideurs locaux comme les administrations. Le sport, la culture, l'éducation, le tourisme, la réalisation d'études, l'échange d'informations constituent la liste non exhaustive des domaines couverts par la convention.

Vu la Convention-cadre européenne du 21 mai 1980 dite « Convention de Madrid » sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales adoptée par le Conseil de l'Europe ;

Vu le Traité franco-Belge de 2022 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Sous réserve de l'avis de la commission communale « jumelage, coopération transfrontalière » ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération entre la ville d'HAZEBROUCK et la ville de Poperinge,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ  
(29 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

**Pour le Maire,  
« Par délégation »,  
Le Premier Adjoint,**



**Philippe GRIMBER**

**Le Secrétaire de séance,**



**Adrian MEIRLAND**